



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ségur de la santé : contrats à durée déterminée (CDD) et intérimaires

Question écrite n° 41043

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inadaptation du dispositif prévu par le Ségur de la santé en matière de revalorisations salariales. En effet, le montant de l'enveloppe dédiée accordée pour l'exercice 2021 ne prend en compte que les effectifs en CDI. Or les structures qui accueillent des personnes âgées ou handicapées rencontrent des difficultés chroniques de recrutement et de remplacement et sont, de ce fait, contraintes d'avoir recours à des CDD et à des intérimaires. Si ces deux catégories ne sont pas concernées par ces revalorisations, ces embauches seront rendues encore plus difficiles. Il vient donc lui demander si, pour respecter la notion d'égalité de traitement des salariés et pour faciliter le bon accueil des résidents, le Gouvernement a l'intention d'adapter l'enveloppe allouée aux besoins ressentis sur le terrain en accordant aussi ces revalorisations aux emplois en CDD et aux intérimaires.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41043

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)